

Annexe II : Conditions relatives à la détention d'outillages par catégorie d'activités

CATEGORIES D'ACTIVITES	OUTILLAGE EXIGE
CATEGORIE I	<p>Station de charge et de récupération conforme à la norme NF EN 35421</p> <p>Bouteilles de récupération par type de fluide</p> <p>Détecteur de fuites conforme à la norme NF EN 14624</p> <p>Raccords flexibles avec obturateurs</p> <p>Manomètres, thermomètre électronique et balance de précision 5%</p> <p>Matériel de marquage</p>
CATEGORIE II	<p>Station de charge et de récupération conforme à la norme NF EN 35421</p> <p>Bouteilles de récupération par type de fluide</p> <p>Détecteur de fuites conforme à la norme NF EN 14624</p> <p>Raccords flexibles avec obturateurs</p> <p>Manomètres, thermomètre électronique et balance de précision 5%</p> <p>Matériel de marquage</p>
CATEGORIE III	<p>Station de charge et de récupération conforme à la norme NF EN 35421</p> <p>Bouteilles de récupération par type de fluide</p> <p>Manomètres et balance de précision 5%</p>
CATEGORIE IV	<p>Détecteur de fuites conforme à la norme NF EN 14624</p> <p>Manomètres, thermomètre</p>
CATEGORIE V	<p>Station de charge et de récupération compacte ou en éléments séparés</p> <p>Matériel de détection des fuites adapté aux systèmes de climatisation de véhicules</p> <p>Thermomètre et balance de précision 5%</p> <p>Tableau mis à jour des charges en fluide et en huile des véhicules</p>